

États financiers consolidés du
Consolidated Financial Statements of

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)
UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**

31 décembre 2010
December 31, 2010

Deloitte & Touche, s.r.l.
800 - 100, rue Queen
Ottawa ON K1P 5T8
Canada

Tél. : (613) 236-2442
Télec. : (613) 236-2195
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux Gouverneurs de l'Université d'Ottawa

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965), qui comprennent l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2010 et l'état consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Independent Auditor's Report

To the Governors of the University of Ottawa

We have audited the accompanying consolidated financial statements of the University of Ottawa Retirement Pension Plan (1965), which comprise the consolidated statement of net assets available for benefits as at December 31, 2010 and the consolidated statement of changes in net assets available for benefits for the year then ended and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the consolidated Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these consolidated financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these consolidated financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements are free from material misstatement.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur (suite)

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite au 31 décembre 2010, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 20 juin 2011

Independent Auditor's Report (continued)

Auditor's Responsibility (continued)

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the consolidated financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the consolidated financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, these consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the net assets available for benefits of the Pension Plan as at December 31, 2010 and the changes in net assets available for benefits for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Chartered Accountants
Licensed Public Accountants

June 20, 2011

PAGE

État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations	1	Consolidated Statement of Net Assets Available for Benefits
État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	2	Consolidated Statement of Changes in Net Assets Available for Benefits
Notes complémentaires	3 - 20	Notes to the Consolidated Financial Statements

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
État consolidé de l'actif net disponible
pour le service des prestations
au 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Consolidated Statement of Net Assets
Available for Benefits
as at December 31, 2010
(in thousands of dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
ACTIF			ASSETS
Placements (note 6)			Investments (note 6)
Billets à court terme et bons du trésor	4 803 \$	7 510 \$	Short-term notes and treasury bills
Caisses en gestion commune	396 849	389 759	Pooled funds
Actions canadiennes	144 725	131 260	Canadian stocks
Actions étrangères	405 552	369 953	Foreign stocks
Obligations et débetures	257 385	239 560	Bonds and debentures
Infrastructure	4 938	-	Infrastructure
Immobilier	100 006	61 105	Real estate
	1 314 258	1 199 147	
Créances			Receivables
Cotisations à recevoir des adhérents	1 509	1 703	Members' contributions
Cotisations à recevoir du promoteur	2 803	3 236	Sponsor's contributions
Revenus de placements courus à recevoir	2 445	2 408	Accrued investment revenue receivable
	6 757	7 347	
Encaisse	16 913	11 376	Cash
	1 337 928	1 217 870	
PASSIF			LIABILITIES
Remboursement de cotisations	117	117	Refund of contributions
Créditeurs et charges à payer	1 819	1 522	Accounts payable and accrued liabilities
Créances relatives aux placements (note 7)	24 197	21 681	Investment related liabilities (note 7)
	26 133	23 320	
Participation minoritaire	6 588	3 367	Non-controlling interest
ENGAGEMENTS (note 9)			COMMITMENTS (note 9)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	1 305 207 \$	1 191 183 \$	NET ASSETS AVAILABLE FOR BENEFITS

Au nom du Bureau des gouverneurs

Approved by the Board of Governors

gouverneur _____ Governor

gouverneur _____ Governor

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible
pour le service des prestations
de l'exercice clos le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Consolidated Statement of Changes in Net Assets
Available for Benefits
year ended December 31, 2010
(in thousands of dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
AUGMENTATION DE L'ACTIF			INCREASE IN ASSETS
Revenus de placements			Investment revenue
Billets à court terme et bons du trésor	55 \$	51 \$	Short-term notes and treasury bills
Actions canadiennes	5 241	5 330	Canadian stocks
Actions étrangères	9 777	9 858	Foreign stocks
Obligations et débetures	18 946	19 621	Bonds and debentures
Placements immobiliers	6 475	875	Real estate
Changement de la valeur marchande des placements au cours de l'exercice	96 539	132 308	Current year change in market value of investments
	137 033	168 043	
Cotisations			Contributions
des adhérents - coût normal	14 946	14 089	Members - normal cost
- paiement spécial	2 143	2 574	- special payment
du promoteur - coût normal	32 436	31 558	Sponsor - normal cost
	49 525	48 221	
Augmentation totale de l'actif	186 558	216 264	Total increase in assets
DIMINUTION DE L'ACTIF			DECREASE IN ASSETS
Prestations versées	48 729	46 875	Benefits paid
Prélèvements des adhérents	10 451	6 692	Members' withdrawals
Dépenses d'opération des placements immobiliers	3 887	-	Real estate operating expenses
Participation minoritaire	529	-	Non controlling interest
Frais d'administration (note 8)	8 938	7 221	Administrative expenses (note 8)
Diminution totale de l'actif	72 534	60 788	Total decrease in assets
Augmentation de l'actif net	114 024	155 476	Increase in net assets
Actifs net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	1 191 183	1 035 707	Net assets available for benefits, beginning of year
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	1 305 207 \$	1 191 183 \$	NET ASSETS AVAILABLE FOR BENEFITS, END OF YEAR

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Consolidated Financial Statements
year ended December 31, 2010
(in thousands of dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

L'actif net est la propriété du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) ("Régime"), agréé en vertu de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite de l'Ontario, (Numéro d'immatriculation C003056108). Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées, d'après lequel les participants du Régime et l'Université d'Ottawa effectuent des contributions. Le Régime est exonéré d'impôts sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Pour obtenir une information plus complète, il faut se rapporter aux règlements du Régime.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

a) Mode de présentation

Les états financiers sont établis selon la convention de la continuité de l'exploitation. Ils présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses adhérents. Ils ont été préparés dans le but d'aider les adhérents et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation du Régime.

b) Consolidation

Les états financiers comprennent les comptes du Régime et ceux de ses entreprises détenues majoritairement par le Régime qui détiennent certains placements immobiliers et en infrastructure. Les opérations intersociétés et leurs soldes ont été éliminés au moment de la préparation des présents états financiers consolidés.

En vertu des principes de la consolidation, la totalité des actifs et des passifs des entreprises détenues majoritairement par le Régime est présentée dans les états financiers consolidés. La quote-part des actifs et des passifs détenus par des entités autres que le Régime est présentée comme participation minoritaire dans le passif des états financiers consolidés du Régime.

1. DESCRIPTION OF PLAN

The net assets of the Plan are owned by the University of Ottawa Retirement Pension Plan (1965) ("Plan"), which is registered under the Ontario Pension Benefits Act, 1987 (Registration #C003056108). The Plan is a contributory defined benefit pension plan under which contributions are made by the Plan members and the University of Ottawa. The Plan is exempt from income taxes under the provisions of the Income Tax Act.

For more complete information, reference should be made to the regulations of the Plan.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

The financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles (GAAP) and reflect the following significant accounting policies:

a) Basis of presentation

These financial statements are prepared on the going concern basis. They present the aggregate financial position of the Plan as a separate financial reporting entity independent of the sponsor and Plan members. They are prepared to assist Plan members and others in reviewing the activities of the Plan for the fiscal period but they do not portray the funding requirements of the Plan.

b) Consolidation

The financial statements include the accounts of the Plan and its majority owned enterprises which hold certain real estate and infrastructure investments. Inter-company transactions and balances were eliminated in preparing these consolidated financial statements.

As per consolidation principles, all assets and liabilities of majority owned enterprises by the Plan are recorded in the consolidated financial statements. The proportionate share of assets and liabilities owned by other entities is presented as non-controlling interest in the liabilities of the consolidated financial statements of the Plan.

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Instruments financiers

La valeur des actions, qui sont cotées à la bourse et largement négociées sur les marchés publics, est indiquée au dernier prix de vente établi pour l'exercice. Le coût indiqué est établi par la méthode du coût moyen.

Les caisses en gestion commune sont évaluées à la valeur de l'actif net en fin d'exercice, ce qui représente la valeur marchande des instruments financiers sous-jacents. Les caisses en gestion commune se composent aussi de fonds qui ne sont pas canadiens.

Les obligations et débetures sont évaluées à la valeur de l'actif en fin d'exercice au moyen de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie.

Les placements en immobilier et en infrastructure sont inscrits à la juste valeur, établie par estimation en utilisant les techniques d'évaluation appropriées du secteur et les meilleures estimations faites par les gestionnaires de placements immobiliers ou par des évaluateurs indépendants. Une évaluation certifiée écrite pour chaque propriété est exigée d'un évaluateur qualifié et indépendant, et ce au moins une fois à tous les trois ans. Les propriétés en développement sont comptabilisées au coût.

Les créances, les remboursements de cotisations et les autres créditeurs ont été classés à titre de prêts, créances et autres passifs et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces instruments financiers correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

d) Créances relatives aux placements

La juste valeur des créditeurs et charges à payer est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon le taux d'intérêt pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Consolidated Financial Statements
year ended December 31, 2010
(in thousands of dollars)

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

c) Financial instruments

Stocks, which are widely traded and have publicly quoted prices, are valued at the sale price last quoted during the year. The cost disclosed is determined on the average cost basis.

Pooled funds are valued at their year-end net asset value, which represents the market value of the underlying financial instruments. Pooled funds also include Non-Canadian funds.

Bonds and debentures are recorded at their year-end asset value based on discounted cash flow techniques.

Real estate and infrastructure investments are recorded at estimated fair values determined by using appropriate industry valuation techniques and best estimates by property managers and/or independent appraisers. A certified written appraisal for each property is required from a qualified independent appraiser at least once every three years; development properties are carried at cost.

Receivables, refund of contributions and other accounts payable and accrued liabilities have been classified as loans, receivables and other liabilities and measured at amortized cost using the effective interest rate method. The fair value of these financial instruments approximates their carrying values due to their short-term maturity.

d) Investment related liabilities

The fair value of investment related accounts payable and accrued liabilities is determined using the present value of future cash flows under current financing agreements, based on the estimated borrowing rate for loans with similar terms and conditions.

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Consolidated Financial Statements
year ended December 31, 2010
(in thousands of dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) *Conversion des devises étrangères*

La juste valeur des instruments de couverture est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché actuel et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent et les courbes de rendement.

Les transactions en devises étrangères sont inscrites au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les placements libellés en devises étrangères et détenus en fin d'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur au 31 décembre. Les gains et pertes qui en résultent sont inclus dans le changement de la valeur marchande des placements au cours de l'exercice.

f) *Incertitude relative à la mesure*

La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inclus dans les états financiers. Les estimations principales utilisées sont la juste valeur des placements, le montant des charges à payer et les hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul des obligations en matière de prestations. Les résultats effectifs pourraient différer des estimations.

**3. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTION
COMPTABLE**

En avril 2010, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA, *Régimes de retraite*, qui remplacera le chapitre 4100, *Régimes de retraite*. Ce nouveau chapitre met à jour le référentiel comptable pour l'établissement et la présentation des états financiers des régimes de retraite afin d'être cohérent avec les normes internationales d'information financière (IFRS), d'aligner la mesure de la juste valeur et la présentation des éléments requis sur les instruments financiers avec les IFRS et afin d'obliger la présentation distincte de certains types d'investissements.

Le nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 avec chiffres comparatifs.

La direction du Régime évalue présentement l'impact du nouveau chapitre sur les états financiers consolidés du Régime.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

e) *Translation of foreign currencies*

The fair value of hedging instruments is calculated using pricing models that incorporate current market prices and the contractual prices of the underlying instruments, the time value of money and yield curves.

Transactions in foreign currencies are recorded at the rates of exchange in effect on transaction dates.

Investments denominated in foreign currencies and held at year-end are translated at exchange rates in effect at December 31. The resulting gains and losses have been included in the current year change in market value of investments.

f) *Measurement uncertainty*

The preparation of financial statements in accordance with Canadian GAAP requires management to make estimates and assumptions that affect the amounts reported in the financial statements. The main estimates used are the fair value of investments, the amount of accrued liabilities and the actuarial assumptions underlying the obligations for pension benefits calculation. Actual results could differ from those estimated.

3. FUTURE CHANGE IN ACCOUNTING POLICY

In April 2010, the CICA issued the new Section 4600 of the CICA Handbook, *Pension Plans*, to replace Section 4100, *Pension Plans*. The new Section updates the underlying framework for the completion and presentation of pension plan financial statements to be consistent with International Financial Reporting Standards (IFRS), to align fair value measurement and required financial instrument disclosures with IFRSs and to require the separate presentation of certain investment types.

The new Section will be effective for annual financial statements related to fiscal years beginning on or after January 1, 2011 with comparative figures.

The Plan's management is currently assessing the impact of the new Section to the Plan's consolidated financial statements.

4. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital du Régime correspond aux fonds accumulés dans le Régime. Des excédents ou des déficits de capitalisation sont régulièrement établis dans des évaluations actuarielles faites par un actuaire indépendant. L'évaluation actuarielle est l'indicateur de la santé financière du Régime. L'objectif dans la surveillance du capital du Régime est de s'assurer que le Régime maintient une capitalisation suffisante pour payer les bénéficiaires à long terme.

L'actuaire vérifie la capacité du Régime à remplir ses engagements à l'endroit de tous les participants et bénéficiaires. À partir d'un ensemble d'hypothèses économiques et autres, il fait une projection des prestations selon le principe de la continuité de l'exploitation afin d'estimer la valeur actuelle du passif du Régime, qu'il compare à la somme de l'actif du Régime ainsi que la valeur actualisée des contributions futures. Cette comparaison permet de dégager un excédent ou un déficit de capitalisation. Dans le cadre de l'évaluation de la capitalisation, l'actuaire mesure également l'actif et le passif du Régime selon le principe de la solvabilité, en vue de simuler la liquidation du Régime.

Une évaluation actuarielle doit être déposée au moins une fois tous les trois ans auprès de l'organisme de réglementation des régimes de retraite. La note 5 présente les données les plus récentes en ce qui concerne l'évaluation actuarielle et la position de capitalisation.

5. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS

La valeur actualisée des prestations constituées a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de l'administration du Régime.

La valeur actuarielle actualisée des prestations au 31 décembre 2010 a été établie à partir d'une extrapolation d'une évaluation actuarielle faite par Mercer au 1^{er} janvier 2010. Les principales composantes de l'évolution de la valeur actuarielle au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

4. CAPITAL DISCLOSURES

The Plan's capital consists of the funding surpluses or deficits determined regularly in the funding valuations prepared by an independent actuary. The actuary's funding valuation is used to measure the financial well-being of the Plan. The objective of monitoring the Plan's capital is to ensure the Plan is fully funded to pay the Plan benefits over the long term.

The actuary tests the Plan's ability to meet its obligations to all Plan members and beneficiaries. Using an assumed rate of return, the actuary projects the Plan's benefits on a going-concern basis to estimate the current value of the liability, which it compares to the sum of the Plan assets and the present value of all future contributions. The result of the comparison is either a surplus or a deficit. As part of the funding valuation the actuary also performs a measurement of the Plans assets and liabilities on a solvency basis, which simulates the wind-up of the Plan.

A funding valuation is required to be filed with the pension regulator at least every three years. The most recent actuarial valuation performed by the actuary and funded position is disclosed in note 5.

5. OBLIGATIONS FOR PENSION BENEFITS

The present value of accrued pension benefits was determined using the projected benefit method prorated on service and the best estimate assumptions of the Plan's administration.

The actuarial present value of benefits as at December 31, 2010 is based on an actuarial projection of a valuation performed as at January 1, 2010 by Mercer. The principal components of change in the actuarial present value during the year are as follows:

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Consolidated Financial Statements
year ended December 31, 2010
(in thousands of dollars)

5. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS (suite)

5. OBLIGATIONS FOR PENSION BENEFITS (continued)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
Valeur actuarielle actualisée des prestations constituées au début de l'exercice	1 284 034 \$	1 211 735 \$	Actuarial present value of accrued pension benefits at beginning of year
Intérêts cumulés sur les prestations	79 902	75 105	Interest accrued on benefits
Prestations constituées	48 229	48 508	Benefits accrued
Prestations versées	(59 418)	(53 524)	Benefits paid
Écart entre les résultats et prévisions de l'exercice	-	2 210	Experience gains and losses for the year
Valeur actuarielle actualisée des prestations constituées à la fin de l'exercice	1 352 747 \$	1 284 034 \$	Actuarial present value of accrued pension benefits at end of year

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées ont été élaborées par voie de référence aux conditions prévues du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme importantes utilisées dans l'évaluation sont le taux d'actualisation de 6,25% (6,25 % en 2009), le taux d'inflation de 2,5% (2,5 % en 2009), le taux de rendement des actifs de 3,75% (3,75 % en 2009) au dessus de l'inflation et le taux d'indexation des salaires de 1,5 % (1,5 % en 2009) au dessus de l'inflation.

La capitalisation du Régime est établie à partir d'une comparaison entre les obligations ci-dessus et les actifs qui sont évalués sur une base autre que celle du marché. La méthode utilisée pour déterminer la valeur des actifs qui servent à la capitalisation permet d'aplanir les fluctuations de la valeur marchande des actifs d'un exercice à l'autre. La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice est de 1 240 166 \$ (1 225 026 \$ en 2009).

L'évaluation actuarielle du Régime la plus récemment déposée indique un déficit d'exploitation de 59 000 \$ et une insuffisance de solvabilité de 25 900 \$. Selon les exigences de la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario, le Régime doit financer ces déficits par des paiements spéciaux.

The assumptions used in determining the actuarial value of accrued pension benefits were developed by reference to expected long-term market conditions. Significant long-term actuarial assumptions used in the most recent valuation are a discount rate of 6.25% (2009 - 6.25%), an inflation rate of 2.5% (2009 - 2.5%), a rate of return on assets of 3.75% (2009 - 3.75%) over inflation and a salary escalation rate of 1.5% (2009 - 1.5%) over inflation.

The actual funding of the Plan is based on a comparison of the above obligations with the assets valued on a basis other than the market value. The method utilized in setting the value of assets used to determine the funded position is intended to smooth out the fluctuations in the market value of assets from year to year. The actuarial value of net assets at the end of the year is \$1,240,166 (2009 - \$1,225,026).

The most recently filed actuarial valuation of the Plan showed a going-concern deficit of \$59,000 and a solvency deficit of \$25,900. In accordance with the requirements of the Ontario Pension Benefits Act, these deficits must be funded with special payments to the Plan.

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Consolidated Financial Statements
year ended December 31, 2010
(in thousands of dollars)

5. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS (suite)

Le gouvernement de l'Ontario a mis en place des mesures d'allègement permettant aux promoteurs de régimes de retraite de faire le choix d'une ou plusieurs options parmi trois options uniques. L'Université a choisi une option qui autorise le report du début de tout paiement de déficit d'exploitation et / ou de paiement d'insuffisance de solvabilité jusqu'au 1^{er} janvier 2011. En adoptant ces mesures d'allègement, l'échéancier des paiements spéciaux établis sur l'évaluation du 1^{er} janvier 2010, sera de 6 400 \$ par an et ces paiements seront effectués mensuellement de janvier 2011 à décembre 2025.

6. PLACEMENTS

A) Gestion des risques financiers

i) *Survol*

Le Bureau des gouverneurs a approuvé un énoncé de politique de placement (EPP) qui fournit un cadre de politiques et de procédures pour gérer les actifs du Régime. L'EPP est préparé selon les lois applicables et est revu annuellement par le Bureau des gouverneurs. La conformité à l'EPP est surveillée sur une base trimestrielle.

Le Régime investit dans des actifs qui l'exposent à des risques d'investissements, afin d'obtenir un taux de rendement plus élevé que ce qui pourrait être obtenu sans encourir de risques d'investissements. Le risque d'investissement et les objectifs de rendement sont établis afin de déterminer une politique appropriée de pondération d'actifs, une fourchette stratégique pour les classes d'actif et des politiques de diversification. Les facteurs pertinents incluent un horizon de temps pour les investissements, le rendement prévu et la volatilité des différentes classes d'actifs, l'environnement législatif, les besoins de liquidités, ainsi que d'autres facteurs spécifiques du Régime.

5. OBLIGATIONS FOR PENSION BENEFITS (continued)

The Government of Ontario has put in place funding relief measures that allow pension plan sponsors to choose one or more of three one-time options. The University chose an option that allows for the deferral of the start of any new going-concern deficit payments and/or new solvency deficit payments until January 1, 2011. By adopting this funding relief measure, the special payments schedule established based on the actuarial valuation as of January 1, 2010 are \$6,400 per year, and will be paid monthly from January 2011 to December 2025.

6. INVESTMENTS

A) Financial risk management

i) *Overview*

The Board of Governors has approved a Statement of Investment Policies and Procedures (SIP&P) that provides a framework of guidelines and procedures for managing the Plan's assets. The SIP&P is prepared in accordance with applicable legislation and is reviewed annually by the Board of Governors. Compliance with the SIP&P is monitored on a quarterly basis.

The Plan invests in assets that expose it to a range of investment risks to earn a higher rate of return than would be achieved without incurring investment risk. Investment risk and return objectives are established to determine an appropriate asset mix policy, strategic ranges for asset classes, and diversification policies. Relevant factors include the investment time horizon, expected return and volatility of various asset classes, the regulatory environment, liquidity needs, and other Plan specific factors.

6. PLACEMENTS (suite)

A) Gestion des risques financiers (suite)

ii) *Risque de marché*

Le risque de marché désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des prix sur le marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de marché découle de la détention de placements dans différentes catégories d'actif par le Régime. La grande majorité des placements du Régime comporte une forme ou une autre de risque de marché; toutefois, le degré de risque varie considérablement selon les différents placements. Pour gérer ce risque, le Régime préconise principalement une diversification appropriée. Tous les risques identifiés sont présentés dans le contexte des actifs totaux du Régime incluant ceux en caisse en gestion commune.

a) *Risque de change*

Le risque de change désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des cours du change. Le risque de change est associé, dans le Régime, à la détention de placements dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien ont un effet à la hausse ou à la baisse sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements. Le risque de change est géré par la diversification selon les différentes devises, les politiques de l'EPP qui limitent les placements libellés en devises étrangères ainsi que la couverture du risque de change. La couverture du risque de change réduit le risque en réduisant, par l'utilisation de contrats à termes sur change, la volatilité des actifs libellés en devises étrangères détenus par le Régime.

Le tableau suivant présente une ventilation de la valeur de l'exposition au risque de change du Régime selon la devise, net des stratégies de couvertures de change, au 31 décembre 2010 :

6. INVESTMENTS (continued)

A) Financial risk management (continued)

ii) *Market risk*

Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate. Market risk comprises three types of risk: currency risk, interest rate risk and price risk. The Plan's exposure to market risk arises from its investment in different types of assets. The vast majority of the Plan's investments expose it to some form of market risk however the degree of risk varies considerably among different investments. One of the key ways that the Plan manages market risk is through appropriate diversification. All risk exposure is in the context of total Plan assets, including those in pooled funds.

a) *Currency risk*

Currency risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in foreign exchange rates. The Plan is exposed to currency risk through its investment in financial instruments denominated in currencies other than the Canadian dollar. Fluctuations in the currency value compared to the Canadian dollar impact on the increase or decrease in the investment fair value or cash flows. Currency risk is managed through diversification among currencies, SIPP guidelines that limit foreign currency denominated securities, and use of currency hedging. Currency hedging reduces risk by reducing the volatility from the Plan's holdings of foreign currency denominated investments through use of currency future and forward contracts.

As at December 31, 2010, the Plan had exposure to foreign currencies net of currency hedging strategies as set out below:

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Consolidated Financial Statements
year ended December 31, 2010
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

- A) Gestion des risques financiers (suite)
- ii) Risque de marché (suite)
- a) Risque de change (suite)

	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette		
	Foreign Currency Exposure	Hedged Amounts	Net Exposure		
			2010	2009	
États-Unis	272 115 \$	136 647 \$	135 468 \$	126 483 \$	United States
Euro	92 877	45 505	47 372	50 376	Euro
Royaume-Uni	49 773	-	49 773	44 761	United Kingdom
Autres	143 462	-	143 462	120 067	Others
Total	558 227 \$	182 152 \$	376 075 \$	341 687 \$	Total

Une appréciation de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises entraînerait une diminution de 3,8 millions de dollars ou de 0,3 % de la valeur de l'actif du Régime. Inversement, une dépréciation de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises entraînerait une augmentation de 3,8 millions de dollars ou de 0,3 % de la valeur de l'actif du Régime. Ce calcul est fondé sur les placements directs en devises du Régime et ne prend pas en compte les effets secondaires des fluctuations des cours du change.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des taux d'intérêt sur le marché. Le passif du Régime y est également très sensible. Le risque de taux d'intérêt est associé, dans le Régime, à l'écart entre la sensibilité de l'actif et du passif aux taux d'intérêt. Les placements à revenu fixe du Régime sont utilisés afin de couvrir partiellement le risque de taux d'intérêt du Régime.

6. INVESTMENTS (continued)

- A) Financial risk management (continued)
- ii) Market risk (continued)
- a) Currency risk (continued)

A 1% increase in the Canadian dollar against all other currencies would decrease the value of the Plan's assets by \$3.8 million or 0.3%. A 1% decrease in the Canadian dollar against all other currencies would increase the value of the Plan's assets by \$3.8 million or 0.3%. This calculation is based on the Plan's direct foreign currency holdings and does not include secondary impacts of exchange rate changes.

b) Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market interest rates. Pension liabilities also contain a significant component of interest rate risk. The Plan's interest rate risk exposure arises due to any mismatches between the interest rate sensitivity of the assets and the liabilities. The Plan's fixed income investments are used to partially hedge the Plan's interest rate risk.

6. PLACEMENTS (suite)

A) Gestion des risques financiers (suite)

ii) *Risque de marché (suite)*

b) *Risque de taux d'intérêt (suite)*

Les variations dans les taux d'intérêt se répercutent directement sur la valeur des placements à revenu fixe du Régime, et ont également une incidence marquée sur la valeur des placements en actions et sur les taux de change. Au 31 décembre 2010, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements d'environ 30,6 millions de dollars, ou 2,3 % de la valeur du Régime. Inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation de la valeur des placements de 30,6 millions de dollars, ou 2,3 % de la valeur du Régime. Cette valeur est fondée sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité.

Par ailleurs, au 31 décembre 2010, sur la base du taux d'inflation et d'indexation des salaires constants, une baisse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique augmenterait d'environ 15 % les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation. Une hausse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique diminuerait d'environ 13 % les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation.

c) *Risque de prix*

Le risque de prix désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations du prix sur le marché (autre les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient dues à des facteurs propres à un instrument financier ou un émetteur particulier, ou à des facteurs influant sur tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le risque de prix est associé, dans le Régime, principalement à la détention d'actions canadiennes et internationales (incluant les caisses en gestion commune), ainsi que de placements immobiliers.

6. INVESTMENTS (continued)

A) Financial risk management (continued)

ii) *Market risk (continued)*

b) *Interest rate risk (continued)*

Changes in interest rates directly affect the value of the Plan's fixed income investments and have an impact on the value of equity investments and exchange rates. As at December 31, 2010, an increase of 1% in nominal interest rates would result in a decline in the value of the fixed income investments of approximately \$30.6 million or 2.3 % of the Plan value. A 1% reduction in nominal interest rates would increase the value of the fixed income investments by \$30.6 million or 2.3 % of the Plan value. This is based on the duration of the holdings and does not include other variables such as convexity.

With respect to pension liabilities, as at December 31, 2010 and holding inflation and salary escalation assumptions constant, a 1% reduction in the assumed long-term rate of return would result in an increase in the pension liabilities, measured on a going concern basis, of approximately 15%. A 1% increase in the assumed long-term rate of return would result in a decrease in the pension liabilities, measured on a going concern basis, of approximately 13%.

c) *Price risk*

Price risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices (other than those arising from interest rate risk or currency risk), whether those changes are caused by factors specific to the individual financial instrument or its issuer, or factors affecting all similar financial instruments traded in the market. The Plan's exposure to price risk results primarily from its holdings of domestic and foreign equities (including pooled funds), as well as through its investments in real estate.

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Consolidated Financial Statements
year ended December 31, 2010
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

A) Gestion des risques financiers (suite)

ii) *Risque de marché (suite)*

c) *Risque de prix (suite)*

Au 31 décembre 2010, le risque global couru par le Régime sur le marché des actions, exprimé en pourcentage de l'actif du Régime, correspondait aux valeurs suivantes :

	Minimum	Cible	Maximum	
	<u>Minimum</u>	<u>Target</u>	<u>Maximum</u>	
Actions canadiennes	5 %	10 %	20 %	Canadian equities
Actions internationales	35 %	45 %	50 %	Global equities
Total actions	45 %	55 %	60 %	Total equities

Il y a concentration du risque de prix lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, liés au marché, politiques et autres. Les tableaux ci-après renseignent sur le risque de prix auquel est exposé le Régime :

6. INVESTMENTS (continued)

A) Financial risk management (continued)

ii) *Market risk (continued)*

c) *Price risk (continued)*

As at December 31, 2010, the overall equity market exposure limits as a percentage of Plan assets were as follows:

Concentration of price risk exists when a significant portion of the portfolio is invested in securities with similar characteristics or subject to similar economic, market, political or other conditions. The following tables provide information on the Plan's price risk:

	2010		2009		
	Canadien	International	Canadien	International	
	<u>Canadian</u>	<u>Global</u>	<u>Canadian</u>	<u>Global</u>	
Produits de consommation discrétionnaire	8,6 %	14,0 %	8,8 %	14,9 %	Consumer discretionary
Produits de base	5,9 %	9,9 %	5,6 %	9,2 %	Consumer staple
Énergie	29,4 %	9,8 %	28,8 %	8,7 %	Energy
Services financiers	25,7 %	19,2 %	26,0 %	17,7 %	Financial
Soins de santé	- %	7,6 %	0,1 %	8,5 %	Health care
Produits industriels	8,9 %	18,7 %	8,2 %	16,9 %	Industrials
Technologie de l'information	2,2 %	9,8 %	2,8 %	11,4 %	Information technology
Matériaux	15,4 %	7,6 %	15,4 %	9,0 %	Materials
Services de télécommunications	2,4 %	2,1 %	2,4 %	2,6 %	Telecommunication services
Services publics	1,5 %	1,3 %	1,9 %	1,1 %	Utilities
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Consolidated Financial Statements
year ended December 31, 2010
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

A) Gestion des risques financiers (suite)

ii) *Risque de marché (suite)*

c) *Risque de prix (suite)*

	2010
Actions canadiennes	
Juste valeur	219 473 \$
Variation +/-1 % des indices S&P TSX	2 195
Actions internationales	
Juste valeur	547 797
Variation +/-1 % des indices de marché pertinents	5 478

iii) *Risque de crédit*

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit est associé, dans le Régime, principalement à la détention de placements dans des instruments de créance.

Le risque de crédit est géré par les limites de la qualité du crédit minimale, ainsi que des limites sur des investissements d'un émetteur unique et les entreprises affiliées. Toutes les notations de qualités du crédit doivent être évaluées par une agence d'évaluation de crédit reconnue. Le risque de crédit maximal du Régime correspond à la juste valeur des placements inscrite dans l'État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et prestations constituées et excédent de capitalisation.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les principaux portefeuilles d'instruments de crédit présentent les concentrations suivantes :

6. INVESTMENTS (continued)

A) Financial risk management (continued)

ii) *Market risk (continued)*

c) *Price risk (continued)*

	2009	
Canadian equity	195 579 \$	Canadian equity
Fair value		Fair value
1% change in S&P TSX	1 956	1% change in S&P TSX
Global equity	504 208	Global equity
Fair value		Fair value
1% change in relevant market indices	5 042	1% change in relevant market indices

iii) *Credit risk*

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will cause a financial loss for the other party by failing to discharge an obligation. The Plan's main exposure to credit risk comes from its investment in debt instruments.

Credit risk is managed through limits on minimum credit rating requirements and limits on investing in the securities of a single issuer and its related companies. All credit quality ratings must be rated by a recognized bond rating agency. The maximum credit exposure of the Plan is represented by the fair value of the investments as presented in the Consolidated Statement of Net Assets Available for Benefits and Accrued Pension Benefits and Funding Excess.

Concentration of credit risk exists when a significant proportion of the portfolio is invested in securities with similar characteristics or subject to similar economic, political or other conditions. The primary credit portfolio concentrations are as follows:

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Consolidated Financial Statements
year ended December 31, 2010
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

A) Gestion des risques financiers (suite)

iii) Risque de crédit (suite)

	<u>2010</u>		<u>2009</u>		
	Juste valeur		Juste valeur		
	<u>Fair Value</u>		<u>Fair Value</u>		
Obligations					Bonds
Gouvernement fédéral	171 136	\$ 40,6 %	173 151	\$ 41,5 %	Federal Government
Provinces	110 206	26,2 %	111 154	26,6 %	Provinces
Municipales	9 819	2,3 %	8 917	2,1 %	Municipal
Sociétés	130 100	30,9 %	124 423	29,8 %	Corporate
	421 261	\$ 100,0 %	417 645	\$ 100,0 %	

	<u>2010</u>		<u>2009</u>		
	Juste valeur		Juste valeur		
	<u>Fair Value</u>		<u>Fair Value</u>		
Obligations					Bonds
AAA à AA-	271 048	\$ 64,3 %	279 319	\$ 66,9 %	AAA to AA-
A+ à A-	108 904	25,9 %	100 132	24,0 %	A+ to A-
BBB+ à BBB-	25 117	6,0 %	25 908	6,2 %	BBB+ to BBB-
BB et moins	16 192	3,8 %	12 286	2,9 %	BB and less
	421 261	\$ 100,0 %	417 645	\$ 100,0 %	

iv) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'une entité éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Le risque de liquidité est associé, dans le Régime, aux droits à retraite constitués (voir la note 5) et ses engagements en matière de placements. Le Régime gère ses besoins en liquidités à court terme en établissant des prévisions sur ses besoins de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de faire face à ses obligations financières lorsqu'elles sont dues. Le risque de liquidité est géré par des limites sur ses investissements dans des classes d'actif non-liquides ainsi que des limites sur la détention de certains types de placements.

6. INVESTMENTS (continued)

A) Financial risk management (continued)

iii) Credit risk (continued)

	<u>2010</u>		<u>2009</u>		
	Juste valeur		Juste valeur		
	<u>Fair Value</u>		<u>Fair Value</u>		
Obligations					Bonds
Gouvernement fédéral	171 136	\$ 40,6 %	173 151	\$ 41,5 %	Federal Government
Provinces	110 206	26,2 %	111 154	26,6 %	Provinces
Municipales	9 819	2,3 %	8 917	2,1 %	Municipal
Sociétés	130 100	30,9 %	124 423	29,8 %	Corporate
	421 261	\$ 100,0 %	417 645	\$ 100,0 %	

	<u>2010</u>		<u>2009</u>		
	Juste valeur		Juste valeur		
	<u>Fair Value</u>		<u>Fair Value</u>		
Obligations					Bonds
AAA à AA-	271 048	\$ 64,3 %	279 319	\$ 66,9 %	AAA to AA-
A+ à A-	108 904	25,9 %	100 132	24,0 %	A+ to A-
BBB+ à BBB-	25 117	6,0 %	25 908	6,2 %	BBB+ to BBB-
BB et moins	16 192	3,8 %	12 286	2,9 %	BB and less
	421 261	\$ 100,0 %	417 645	\$ 100,0 %	

iv) Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that an entity will encounter difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities. The Plan is exposed to liquidity risk through its accrued pension benefits (as described in note 5) and investment commitments. The Plan manages short-term liquidity through forecasting its requirements to maintain a level of liquidity that is sufficient to meet its financial obligations as they become due. Liquidity risk is managed by limits on investments in illiquid asset classes and limits on holdings of certain types of investments.

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Consolidated Financial Statements
year ended December 31, 2010
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

A) Gestion des risques financiers (suite)

iv) Risque de liquidité

L'objectif du Régime est d'avoir les liquidités nécessaires pour faire face aux obligations lorsqu'elles sont dues. Le Régime surveille ses soldes d'encaisse ainsi que les flux monétaires générés de ses opérations afin de faire face à ses obligations. Le Régime a les obligations financières suivantes au 31 décembre 2010 :

	Valeur nette	2013 et années subséquentes			
	Net Book Value	2011	2012	2013 and After	
Remboursement de cotisations	117 \$	117 \$	- \$	- \$	Refund of contributions
Créances relatives aux placements	24 197	3 451	614	20 132	Investment related liabilities
Créditeurs et frais courus - autres	1 819	1 819	-	-	Accounts payable and accrued liabilities - other
	26 133 \$	5 387 \$	614 \$	20 132 \$	

v) Placements particuliers importants

Les placements particuliers importants sont des caisses en gestion commune qui comprennent de nombreux instruments financiers sous-jacents et des obligations du Gouvernement du Canada. Au total, ces placements importants représentent 36,2 % de la valeur marchande du Régime au 31 décembre 2010. Voici les placements particuliers qui excèdent 1 % du coût ou de la valeur marchande de l'actif total du Régime au 31 décembre 2010 :

6. INVESTMENTS (continued)

A) Financial risk management (continued)

iv) Liquidity risk

The Plan's objective is to have sufficient liquidity to meet its liabilities when due. The Plan monitors its cash balances and cash flows generated from operations to meet its requirements. The Plan has the following financial liabilities as at December 31, 2010:

v) Large individual investments

Large individual investments consist of pooled funds that hold numerous underlying financial instruments and Government of Canada bonds. In total, these large investments represent 36.2% of the market value of the Plan as at December 31, 2010. The following individual investments exceed 1% of the cost or the market value of the total assets of the Plan as at December 31, 2010:

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Consolidated Financial Statements
year ended December 31, 2010
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

A) Gestion des risques financiers (suite)

v) *Placements particuliers importants (suite)*

	Valeur marchande		Coût	
	<u>Market Value</u>		<u>Cost</u>	
Actions canadiennes				Canadian stocks
Fonds d'indice d'actions S&P/TSX BlackRock	54 755 \$		55 599 \$	BlackRock S&P/TSX Composite Index Fund
Actions étrangères				Foreign stocks
Fonds d'indice d'actions américaines BlackRock	43 641		60 856	BlackRock US Equity Index Fund
Fonds d'actions internationales Axiom	114 974		92 659	Axiom International Equity Fund
Obligations et débetures				Bonds and Debentures
Fonds communs de placement composés d'obligations univers BlackRock	98 402		95 672	BlackRock Universe Bond Index Fund
Fonds communs de placement composés d'obligations à long terme BlackRock	57 779		57 520	BlackRock Long Bond Index Fund
Obligations à rendement réel 12/01/2021 - 4,25 %	46 704		25 421	Real Return Bond 01/12/2021 - 4.25%
Obligations à rendement réel 12/01/2026 - 4,25 %	20 298		12 704	Real Return Bond 01/12/2026 - 4.25%
Obligations à rendement réel 12/01/2031 - 4,00 %	24 438		16 792	Real Return Bond 01/12/2031 - 4.00%
Immobilier - Armadale S.C. Limited Partnership	14 967		13 780	Real Estate - Armadale S.C Limited Partnership
Placements excédant 1 % du coût ou de la valeur marchande	475 958		431 003	Investments exceeding 1% of cost or market value
Total des placements n'excédant pas 1 % du coût ou de la valeur marchande	838 300		719 094	Total investments not exceeding 1% of cost or market value
Total des placements	1 314 258 \$		1 150 097 \$	Total investments

6. INVESTMENTS (continued)

A) Financial risk management (continued)

v) *Large individual investments (continued)*

6. PLACEMENTS (suite)

B) Divulcation de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 - évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 - techniques d'évaluations fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

6. INVESTMENTS (continued)

B) Fair value disclosure

Financial instruments recorded at fair value on the Consolidated Statement of Net Assets Available for Benefits are classified using a fair value hierarchy that reflects the significance of the inputs used in making the measurements. The fair value hierarchy has the following levels:

Level 1 - valuation based on quoted prices (unadjusted) in active markets for identical assets or liabilities;

Level 2 - valuation techniques based on inputs other than quoted prices included in Level 1 that are observable for the asset or liability, either directly (i.e., as prices) or indirectly (i.e., derived from prices);

Level 3 - valuation techniques using inputs for the asset or liability that are not based on observable market data (unobservable inputs).

The fair value hierarchy requires the use of observable market inputs whenever such inputs exist. A financial instrument is classified to the lowest level of the hierarchy for which a significant input has been considered in measuring fair value.

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Consolidated Financial Statements
year ended December 31, 2010
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

B) Divulcation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations classées selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	<u>Level 1</u>	<u>Level 2</u>	<u>Level 3</u>	Total
Placements				
Billets à court terme et bons du trésor	4 803 \$	- \$	- \$	4 803 \$
Caisses en gestion commune	-	396 849	-	396 849
Actions canadiennes	144 160	565	-	144 725
Actions étrangères	400 165	5 387	-	405 552
Obligations et débetures	244	255 031	2 110	257 385
Immobilier	-	-	100 006	100 006
Infrastructure	-	-	4 938	4 938
Encaisse	16 913	-	-	16 913
Total des placements - 2010	566 285 \$	657 832 \$	107 054 \$	1 331 171 \$
Total des placements - 2009	513 954 \$	633 680 \$	62 889 \$	1 210 523 \$
Passifs financiers relatifs aux placements	- \$	24 197 \$	- \$	- \$
Total des passifs financiers	- \$	24 197 \$	- \$	- \$

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

6. INVESTMENTS (continued)

B) Fair value disclosure (continued)

The following table presents the financial instruments recorded at fair value in the Consolidated Statement of Net Assets Available for Benefits, classified using the fair value hierarchy described above:

	Total
	Total
Investments	
Short-term notes and treasury bills	4 803 \$
Pooled funds	396 849
Canadian stocks	144 725
Foreign stocks	405 552
Bonds and debentures	257 385
Real estate	100 006
Infrastructure	4 938
Cash	16 913
Total investments - 2010	1 331 171 \$
Total investments - 2009	1 210 523 \$
Financial liabilities investment related	- \$
Total financial liabilities	- \$

During the year, there has been no transfer between Levels.

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Consolidated Financial Statements
year ended December 31, 2010
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

B) Divulcation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	Obligations et déventures	Immobilier	Infrastructure	
	<u>Bonds and Debentures</u>	<u>Real Estate</u>	<u>Infrastructure</u>	
Juste valeur au début	1 784 \$	61 105 \$	- \$	Fair value, beginning of year
Gains (pertes) comptabilisés	(85)	4 535	(33)	Gains (losses) recognized
Achats	412	27 614	4 971	Purchases
Investissements nets	2 111	93 254	4 938	Net investments
Acquisitions attribuées aux intérêts minoritaires	-	6 751	-	Third party acquisitions
Juste valeur à la fin	2 111 \$	100 005 \$	4 938 \$	Fair value, end of year

6. INVESTMENTS (continued)

B) Fair value disclosure (continued)

The following table reconciles the fair value of financial instruments classified in Level 3 from the beginning balance to the ending balance:

7. CRÉANCES RELATIVES AUX PLACEMENTS

Les créances relatives aux placements sont liées aux placements en immobilier et sont constituées principalement de créances hypothécaires. Le taux d'intérêt des créances hypothécaires varie entre 4 % et 7,32 %.

7. INVESTMENT RELATED LIABILITIES

Investment related liabilities are related to real estate investments and are primarily mortgages. The interest rates on the mortgages vary from 4% to 7.32%.

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
Frais de garde, de gestion de placement et de consultation	5 851 \$	4 758 \$	Custodial, investment management and consulting fees
Frais de transaction	1 678	1 385	Transaction costs
Frais actuariels et d'audit	429	305	Actuarial and audit fees
Frais d'administration (payés à l'Université d'Ottawa - 641 \$; 457 \$ en 2009)	980	773	Administration fees (paid to the University of Ottawa - \$641; 2009 - \$457)
	<u>8 938 \$</u>	<u>7 221 \$</u>	

8. ADMINISTRATIVE EXPENSES

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
Frais de garde, de gestion de placement et de consultation	5 851 \$	4 758 \$	Custodial, investment management and consulting fees
Frais de transaction	1 678	1 385	Transaction costs
Frais actuariels et d'audit	429	305	Actuarial and audit fees
Frais d'administration (payés à l'Université d'Ottawa - 641 \$; 457 \$ en 2009)	980	773	Administration fees (paid to the University of Ottawa - \$641; 2009 - \$457)
	<u>8 938 \$</u>	<u>7 221 \$</u>	

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

9. ENGAGEMENTS

Le Régime a des engagements de financement relatifs à des instruments d'infrastructure de placement immobilier qui peuvent être financés au cours des prochains exercices en vertu des modalités de cet accord. Le total de ces engagements était de 52 000 \$ au 31 décembre 2010.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Consolidated Financial Statements
year ended December 31, 2010
(in thousands of dollars)

9. COMMITMENTS

The Plan has funding commitments related to real estate infrastructure investment vehicles, which may be funded over the next several years in accordance with the terms and conditions agreed to. As at December 31, 2010, these potential commitments totaled \$52,000.

10. COMPARATIVE FIGURES

Certain comparative figures have been reclassified to conform to the current year's presentation.